
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement

tenue le mardi 6 juin 2023 à 19 h 30

777, boul. Marcel-Laurin

CA23 08 0249

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 6 juin 2023, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Vana Nazarian

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Annie Gagnier

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA23 08 0250

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2023.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2023.

ADOPTÉ.

CA23 08 0251

Soumis les procès-verbaux des séances ordinaire du 2 mai 2023 et extraordinaire du 23 mai 2023.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tels que soumis, les procès-verbaux des séances ordinaire du 2 mai 2023 et extraordinaire du 23 mai 2023 du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA23 08 0252

Le maire d'arrondissement fait rapport sur la situation financière de l'arrondissement en 2022 et dépose les « Faits saillants du rapport financier 2022 », conformément à l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le maire fait également rapport sur diverses réalisations de l'administration laurentienne de l'année 2022.

Le Conseil prie le secrétaire de déposer le document intitulé « Faits saillants du rapport financier 2022 » aux archives.

CA23 08 0253

La première période des questions du public a lieu de 21 h 07 à 21 h 28.

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur F. A. – en présentiel
rue Khalil-Gibran

Monsieur aborde la question du bruit causé par les automobiles et les fissures sur le boulevard Lebeau qui n'ont pas été réparées. Les résidents de l'immeuble situé au 160, rue Khalil-Gibran se disent préoccupés par cette situation. Y a-t-il assez de policiers à Saint-Laurent qui assurent leur présence dans ce secteur?

Réponse (A. DeSousa): Concernant le bruit, c'est le SPVM qui peut intervenir et nous estimons qu'il y a assez de policiers sur le territoire de l'arrondissement, malgré la pénurie de main-d'œuvre.

Réponse (Commandant P.-L. Gauthier) : Nous déploierons des opérations spéciales durant la période estivale et nous communiquerons avec vous afin de vous informer des développements à cet effet. Le problème des courses automobiles est aussi un enjeu dans Saint-Laurent en raison du vaste territoire de l'arrondissement. Nous vous remercions de nous avoir informés de la situation. Il y aura toujours des policiers en quantité suffisante pour assurer l'ensemble des opérations policières. Des efforts considérables sont en cours afin d'augmenter le nombre de policiers.

Le maire demande au citoyen de localiser la fissure sur le boulevard Lebeau afin que les équipes des Travaux publics puissent en assurer le suivi.

Monsieur Y. P. – en présentiel
rue Barré

Monsieur aborde la mobilité piétonnière et se demande ce qui peut être fait de plus pour l'améliorer. Les endroits ciblés sont les suivants :

- 1) Le trottoir bloqué sur le boulevard Côte-Vertu à la station Montpellier.
- 2) Le passage piétonnier à la gare du Ruisseau : ce passage, quoique terminé, n'est pas utilisable.
- 3) Le passage entre le viaduc sur le boulevard Henri-Bourassa entre le quartier Chameran et le parc Saint-Laurent : les gens enjambent la dernière section en métal, alors qu'il y aurait très peu d'aménagement nécessaire pour permettre les piétons d'accéder plus facilement au parc Saint-Laurent.
- 4) Le passage piétonnier sur le boulevard Thimens entre la Bibliothèque du Boisé et l'école Saint-Laurent : ce passage est dangereux et mal éclairé et le citoyen estime qu'il faudrait une lumière rouge pour augmenter la sécurité de ce passage piétonnier.

Réponse (A. DeSousa): Concernant les deux passages situés dans les chantiers du REM, même si le chantier semble terminé, le passage à ces endroits peut présenter un danger si on l'autorise.

Le conseiller Aref Salem précise que la CDPQ ne dépend pas de l'émission d'un permis de la Ville pour effectuer les travaux requis au déploiement du REM.

Le passage piétonnier sur le boulevard du Ruisseau sera implanté entre les arrondissements de Saint-Laurent et d'Ahuntsic-Cartierville. Cependant, le REM est resté sourd face à nos demandes concernant le quartier de Bois-Franc.

Concernant le passage au parc Saint-Laurent, une demande sera faite à nos services pour valider si une traverse est possible.

En ce qui a trait à celui sur le boulevard Thimens, il y a actuellement un feu clignotant jaune pour ralentir le trafic, mais il n'y a pas de feu rouge. Nous convenons que des améliorations peuvent effectivement être apportées et nous aviserons le service concerné à cet effet.

La conseillère Annie Gagnier ajoute que le site web du REM indique l'état des travaux et qu'il est possible de lui transmettre des commentaires par ce biais.

Monsieur M.-A. B. – en présentiel
rue Beaudet

Monsieur aborde le règlement RCA08-08-0001-159, adopté le 2 juin 2023, et mentionne que l'avis public de consultation n'incluait pas l'information à l'effet que certaines zones permettent l'usage des lieux de culte. Il mentionne que ce changement réglementaire est omis dans l'avis public. Il souligne que l'occupation illégale de locaux par des églises amène son lot de diverses activités bruyantes et d'inconvénients pour les résidents à proximité et que cette situation prend de l'ampleur.

Réponse (A. DeSousa): Le maire s'étonne des commentaires du citoyen au sujet du règlement RCA08-08-0001-159, car celui-ci ne contenait pas de dispositions concernant les lieux de culte. Ce règlement portait seulement sur des questions en lien avec des lieux consacrés à l'enseignement et n'incluait pas de dispositions concernant les lieux de culte. Sur la question des lieux de culte, le Conseil est actuellement en réflexion à ce sujet et leur usage fera probablement l'objet d'une modification réglementaire d'ici quelques mois.

Réponse (É. Paquet) : Des avis ont été transmis au sujet des lieux de culte à la suite de plaintes soumises à l'époque, mais peu de dossiers ont nécessité d'être présentés devant les tribunaux.

Réponse (Commandant P.-L. Gauthier) : Le Commandant précise que si le bruit constaté survient durant la nuit, ses agents n'ont pas la latitude nécessaire pour agir puisqu'il n'y a pas d'ouverture des portes durant la nuit. Cependant le travail se fait durant le jour avec les propriétaires ou responsables afin de permettre l'intervention.

Monsieur V. E. – en présentiel
rue Beaudet

Monsieur aborde le même sujet que le citoyen précédent concernant le bruit et l'achalandage dérangeants causés par la présence des lieux de culte. Il observe une augmentation de la problématique à l'intersection de la rue Beaudet et du boulevard Décarie avec l'installation d'une nouvelle église.

Réponse (A. DeSousa): Le maire invite le citoyen à indiquer les coordonnées précises de ces lieux qui causent des problématiques liées au bruit et aux nuisances à monsieur Éric Paquet afin qu'un suivi adéquat soit effectué.

Monsieur S. N. – en présentiel
boulevard Décarie

Monsieur aborde la même problématique du bruit présent et en augmentation depuis plus de trois ans, au 720, boulevard Décarie.

Réponse (A. DeSousa): Les problématiques soulevées seront prises en considération par monsieur Éric Paquet, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et par le Commandant Gauthier qui feront les interventions nécessaires afin de corriger la situation.

Madame C. A. – en présentiel
rue Gohier

Madame aborde la question d'arrosage des pelouses et la conservation du TechnoparcOiseaux. Elle se dit préoccupée par les changements climatiques et aimerait que Saint-Laurent adopte des mesures encore plus ambitieuses pour contribuer davantage à cet enjeu. Elle mentionne que la Ville de Shawinigan a adopté une politique d'interdiction d'arrosage des pelouses dès juin 2023 et demande si Saint-Laurent peut réfléchir à cette possibilité. Concernant TechnoparcOiseaux, elle aimerait connaître l'état du dossier.

Réponse (A. DeSousa): À la suite de nombreuses consultations citoyennes, le Plan d'urgence climatique 2021-2030 de Saint-Laurent a été déposé en octobre 2021 et plusieurs actions sont déjà réalisées et d'autres sont à venir. On ne peut pas réaliser l'ensemble de nos objectifs en une seule année, mais le travail se fera pour la durée entière du mandat.

Concernant TechnoparcOiseaux, le Conseil a travaillé très fort l'an passé pour qu'une résolution demandant la protection des terrains fédéraux soit signée par près de 25 instances municipales. Il s'agit de terrains sur le territoire de Saint-Laurent, mais aussi sur celui de Dorval. Près de 25 résolutions ont été signées par la Ville, les villes liées, le CMM et les arrondissements. Ces résolutions ont été soumises au ministre Guilbault et au ministre des Transports afin de créer un parc nature. Le « Champ des Monarques » est en voie d'être désigné comme étant menacé et des mesures devraient être mises en place prochainement.

Au sujet de l'arrosage des pelouses, cela dépend d'un règlement de la Ville de Montréal et non d'un règlement sous la responsabilité de l'arrondissement. Cependant, nous prenons note de votre commentaire et la conseillère Vana Nazarian, siégeant sur la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, se fera un devoir d'en faire part.

Madame F. – en présentiel
rue Barnes

Madame aborde les changements réglementaires apportés au règlement sur le stationnement. Selon elle, il s'agit d'un désastre se traduisant par le retrait d'une trentaine de places de stationnement sur sa rue. De plus, elle constate que les propriétaires contribuent à cette problématique en n'utilisant pas leur stationnement et ainsi, leurs voitures demeurent sur la rue pendant plusieurs jours.

Réponse (A. DeSousa): Le stationnement est effectivement un problème et, avec l'arrivée du REM dans votre secteur, nous anticipons des problèmes avec des non-résidents qui viendront stationner sur la rue pour utiliser le REM. D'ici 2 ans, le REM sera en opération et notre crainte est que les gens viendront de partout et encombreront nos rues.

Par ailleurs, nous tentons d'ajuster nos règlements afin de nous conformer aux lois provinciales, dont l'une qui nous obligent à modifier les coins de rues.

Dans la prochaine année, la population de plusieurs secteurs de l'arrondissement qui seront touchés par l'arrivée du REM sera consultée et nous tenterons d'anticiper les impacts de cette arrivée sur le stationnement. Nous voulons agir en amont plutôt que de devoir réagir une fois les problèmes arrivés.

Monsieur O. E. – en présentiel
rue des Équinoxes

Quelle est la procédure pour faire installer un ralentisseur de vitesse à l'intersection des rues de l'Équateur et des Équinoxes? Monsieur mentionne qu'une requête à cet effet a été soumise en avril 2021 et que rien n'a été fait depuis. C'est très dangereux. Monsieur aborde également la problématique de vols et de vandalismes de voitures dans le secteur Bois-Franc.

Réponse (A. DeSousa): Concernant la requête soumise pour l'installation d'un ralentisseur de vitesse, madame Isabelle Bastien, directrice d'arrondissement, assurera le suivi de celle-ci.

Au sujet des vols et vandalismes des voitures, beaucoup d'efforts sont déployés afin d'en réduire le nombre. Ce n'est pas un problème limité à Bois-Franc, il est malheureusement vécu dans d'autres secteurs de Saint-Laurent. Plusieurs mesures ont été prises et il y a également eu des kiosques d'information, dont l'un à la Place des nations. Il y a eu plusieurs arrestations et beaucoup de travail a été fait par le SPVM.

Réponse (Commandant P.-L. Gauthier): Le SPVM est conscient que la situation des vols de voitures est préoccupante pour la population, car il s'agit encore aujourd'hui d'un véritable fléau. Il existe une approche multi-niveau dans le travail d'enquête. Plusieurs intervenants travaillent ensemble (constructeurs, assureurs, police, etc.) pour régler ce problème. Le SPVM travaille très fort avec la Sûreté du Québec, le port de Montréal, etc. La prévention est un des éléments clés pour réduire les événements liés au vol de voiture ou encore au vandalisme. Ainsi, verrou de volant, système de géolocalisation des véhicules, faire barrer le système informatique et d'autres sont des solutions efficaces. En parallèle, il y a beaucoup d'arrestations qui se font à tous les niveaux et les efforts sont déployés en continu.

Ce n'est pas un problème limité à Bois-Franc, ni à Saint-Laurent, mais bien d'un problème mondial lié à une raréfaction des véhicules automobiles.

M. C. – par courriel
H4N 0A7

Our area has so many condo/apartment buildings which means a very high collection of property tax, but I feel we do not have services in the Chameran neighborhood. There is no bike path, no sports complex, no mini library, no small hospitals. Everything requires a car. Can you see if the neighborhood can be improved?

Réponse (A. DeSousa): Le quartier Chameran fait partie d'un programme de Revitalisation Urbaine Intégrée qui propose des actions afin d'améliorer la vie de quartier. Plusieurs organismes, à travers le financement de la RUI, offrent des activités aux résidents de Chameran.

De plus, nous offrons au Centre communautaire Painter les services d'une mini bibliothèque où des activités sont proposées ainsi que la possibilité d'emprunter des documents.

L'arrondissement s'est porté acquéreur du terrain à l'angle de la rue Jules-Poitras et du boulevard Henri-Bourassa afin d'y développer une offre de service en culture, sports, loisirs et développement social. Nous attendons des réponses pour le financement d'un centre communautaire, mais l'échéancier n'est actuellement pas précisé pour le début du projet de construction.

Madame A. C. – par courriel
rue Jasmin

Since you are taking away parking spaces and want us to pay for parking permits, will you reduce our taxes?

Réponse (A. DeSousa): Le stationnement est effectivement un problème et, avec l'arrivée du REM dans votre secteur, nous anticipons des problèmes avec des non-résidents qui viendront stationner sur la rue pour utiliser le REM. D'ici 2 ans, le REM sera en opération et notre crainte est que les gens viendront de partout et encombreront nos rues.

Par ailleurs, nous tentons d'ajuster nos règlements afin de nous conformer aux lois provinciales, dont l'une qui nous obligent à modifier les coins de rues.

Dans la prochaine année, la population de plusieurs secteurs de l'arrondissement qui seront touchés par l'arrivée du REM sera consultée et nous tenterons d'anticiper les impacts de cette arrivée sur le stationnement. Nous voulons agir en amont plutôt que de devoir réagir une fois les problèmes arrivés.

Madame M. G., Monsieur L. E., Madame C. N., Madame A. M., Madame D. W. et Monsieur B. S. – par courriel
boulevard Alexis-Nihon, H4R 2X3, H4R 3C5, H4R 0C8, rue Étienne-Montgolfier et rue John McCurdy

Ces citoyens abordent tous la problématique de vols et/ou de vandalismes de voitures dans le quartier de Bois-Franc.

Réponse (SPVM): Le SPVM prend très au sérieux les vols et le vandalisme commis dans l'arrondissement de Saint-Laurent. Les patrouilleurs sont au courant de la situation et patrouillent jours et nuits dans les secteurs les plus touchés afin de prévenir ces crimes. De plus, des arrestations pour ce type de crimes sont faites régulièrement par nos patrouilleurs et nos équipes d'enquête. La collaboration des citoyens est également essentielle pour lutter contre ces crimes. Toute personne détenant des informations peut communiquer avec le 911 ou avec son poste de quartier. Il est également possible de contacter de façon anonyme et confidentielle Info-Crime Montréal au 514 393-1133 ou par le formulaire de signalement disponible sur le site web infocrimemontreal.ca.

The rise in motor vehicle theft in recent years is not confined to Montreal or the Saint-Laurent borough. This trend has been observed throughout Canada and can be explained by the lack of vehicles on the market since the start of the pandemic.

We understand the impact such theft can have on citizens. This has led us, as a police force, to implement various strategies to counter this phenomenon. Since 2021, we have deployed additional resources to investigate motor vehicle theft. An integrated team comprising various police departments, including the SPVM, was also set up in 2021. The aim is to unify police efforts in order to counter the phenomenon as effectively as possible. Every vehicle theft is investigated. In fact, we arrest suspects on a weekly basis. That said, prevention is far more important than arrests, which are only part of the solution. Equipping your motor vehicle with an effective anti-theft device, such as a tracking system, immobilizer or OBD protection, can drastically reduce the risk of theft.

En plus de tout ce qui a été mentionné précédemment, le Poste de Quartier 7 collabore avec l'arrondissement, Équité Association et Info-Crime afin de faire de la prévention pour contrer le vol de voiture. Les moyens de prévention ont été publiés dans un article du journal local, sur les affiches électroniques de l'arrondissement et en personne par des policiers dans des endroits publics de l'arrondissement (tel que la Place Vertu et la Place des nations). De plus, une opération porte-à-porte sera effectuée au mois de juin dans le quartier Bois-Franc. Les policiers et cadets à vélo informeront les citoyens sur les moyens les plus efficaces pour prévenir le vol de voiture. Rappelons quelques conseils simples à mettre en œuvre et qui peuvent réduire considérablement le risque de vol de son véhicule : installation d'un système de repérage, d'une barre antivol sur le volant et d'un verrou sur le port du système de diagnostic embarqué (OBD).

Monsieur A. G. – par courriel
rue des Montérégiennes

Quand la section restante du parc sera-t-elle terminée?

Réponse (A. DeSousa): Nous présumons que la question est en lien avec la portion Est du parc du Bois-Franc dans le secteur du bassin du Noroît.

La planification actuelle, qui peut être ajustée au cours des prochaines années, indique présentement que les espaces verts seront aménagés après l'année 2026, car des travaux d'excavation du bassin y sont prévus jusqu'à cette année.

Monsieur M. I. – par courriel
H4K 1W3

Why were two "no stopping" signs installed on rue Beauséjour near rue Baker, with no dates, days or time which restricts from stopping, without any warning? Does this mean that I can never stop in front of my own home? What is the reason for having a no stop zone on a residential street seven days a week and 24 hours a day? It does not make any sense at all!

Réponse (A. DeSousa): Des vérifications seront faites par les services concernés.

P. M. – par courriel
rue de la Méditerranée

Do we have details on the plan to sell or build non-residential projects for Bombardier situated at 1800, boulevard Marcel-Laurin? We see construction work in progress all week long. Will it affect our neighborhood?

Réponse (A. DeSousa): Les travaux qui ont cours présentement visent à réaménager l'espace de stationnement de l'actuelle usine afin de libérer une partie du terrain en vue de vendre la portion située en bordure du boulevard Thimens. À terme, le réaménagement en cours permettra d'accroître la superficie d'espace vert de 12,4% à 15,3%. De plus, à la suite du réaménagement on retrouvera, sur le site réduit de l'usine, 182 arbres alors qu'il y en a actuellement que 28. Ces nouvelles plantations vont permettre de réduire grandement l'effet d'îlot de chaleur sur environ le tiers de l'espace de stationnement actuel puisque plus de 50% des espaces de stationnement seront ombragés une fois que la canopée aura atteint sa maturité.

Pour l'instant, nous n'avons pas d'information sur l'éventuel projet de redéveloppement non résidentiel prévu sur la partie du terrain qui sera mise en vente par Bombardier. Selon les informations qui nous ont été transmises, Bombardier est toujours à la recherche d'un éventuel acheteur pour leur propriété.

Toutefois, une modification réglementaire a été adoptée à l'été 2021 afin de mettre en place de nouvelles règles en vue de favoriser la meilleure cohabitation possible entre les futures activités industrielles et les résidents actuels. On pense, entre autres, à la création de bande tampons supplémentaires, d'éloigner les activités bruyantes, comme les aires de chargement, le plus loin possible des habitations.

Monsieur D. Z. – par courriel
H4K 1T5

Pourquoi de nouveaux panneaux pour les stationnements sont présents dans le secteur des rues Keller et Jean-Bouillet? Où est-ce que vous voulez qu'on se stationne si vous bloquez 1/3 des stationnements sur les rues?

Réponse (A. DeSousa): Le stationnement est effectivement un problème et, avec l'arrivée du REM dans votre secteur, nous anticipons des problèmes avec des non-résidents qui viendront stationner sur la rue pour utiliser le REM. D'ici 2 ans, le REM sera en opération et notre crainte est que les gens viendront de partout et encombreront nos rues.

Par ailleurs, nous tentons d'ajuster nos règlements afin de nous conformer aux lois provinciales, dont l'une qui nous obligent à modifier les coins de rues.

Dans la prochaine année, la population de plusieurs secteurs de l'arrondissement qui seront touchés par l'arrivée du REM sera consultée et nous tenterons d'anticiper les impacts de cette arrivée sur le stationnement. Nous voulons agir en amont plutôt que de devoir réagir une fois les problèmes arrivés.

Madame D. C. – par courriel
rue des Équinoxes

With the coming REM at Bois-Franc station, I was wondering if there will be a public accessible walkway via Henri-Bourassa because the distance between Wilfred-Reid and Marcel-Laurin is too far. Since there are many more condos being built around that area, it would make sense to add a pedestrian path.

Réponse (A. DeSousa): Il y aura effectivement un sentier qui sera installé pour permettre des zones pour piétons et cette information est confirmée par monsieur Éric Paquet.

Madame C. P. – par courriel
boulevard Édouard-Laurin

Quelles sont vos intentions par rapport au corridor vert de la promenade urbaine? Malgré qu'il soit fait mention dans le plan que les changements n'auront pas d'effet sur la circulation, l'aménagement enclavera les résidents du boulevard Édouard-Laurin. Nous n'aurons plus accès au boulevard Marcel-Laurin et nous serons obligés de passer par le boulevard Côte-Vertu pour accéder à nos résidences. À l'heure de pointe, cette section est complètement congestionnée.

Réponse (A. DeSousa): Les aménagements prévus sur le boulevard Édouard-Laurin ne semblaient pas comprendre ce genre d'aménagement.

Monsieur Éric Paquet effectuera des vérifications. Il n'était pas question d'empêcher le lien vers Marcel-Laurin. Un suivi sera fait par monsieur Paquet et son équipe sur cette question. Notons qu'il ne s'agit que d'un concept et non pas d'un plan de réalisation.

CA23 08 0254

Soumis sommaire décisionnel numéro 1237745005 relatif à la prolongation du contrat concernant la location d'appareils avec opérateurs servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2023-2024 - Soumission 20-18267.

ATTENDU la résolution CA20 080411 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 1^{er} septembre 2020 afin d'octroyer un contrat pour la location d'appareils avec opérateurs servant aux opérations de déneigement pour trois (3) saisons hivernales - Soumission 20-18267;

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat est mentionnée dans l'appel d'offres;

ATTENDU que toute prolongation du contrat, tel que convenu avec le fournisseur, devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres 20-18267;

ATTENDU que cette option de prolongation constitue la première de deux renouvellements autorisés par le contrat accordé;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'exercer l'option de prolongation offerte par les entreprises suivantes :

- **3024407 Canada inc. (Entreprise Vaillant - 1994)** au montant de **730 800 \$**;
- **9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD)** au montant de **472 000 \$**;
- **Groupe IMOG inc.** au montant de **120 000 \$**;
- **9042-0845 Québec inc. (Mario C. et fils)** au montant de **85 800 \$**;
- **Excavation Mario Itée** au montant de **231 000 \$**; et
- **R. Benoît construction inc.** au montant de **87 000 \$**,

le tout représentant une dépense maximale de **1 726 600 \$**, pour la location d'appareils avec opérateurs servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2023-2024 - Soumission 20-18267;

2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0255

Soumis sommaire décisionnel numéro 1239242002 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'arrosage d'environ 1 300 arbres et l'entretien de leur cuvette dans le cadre des objectifs du Plan de foresterie urbaine de l'arrondissement de Saint-Laurent - Soumission 23-510.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Construction urbex inc.	99 897,18 \$
9190-8673 Québec inc. (Les entreprises rose neige)	115 377,41 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Construction urbex inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'arrosage d'environ 1 300 arbres et l'entretien de leur cuvette dans le cadre des objectifs du Plan de foresterie urbaine de l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **99 897,18 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 23-510;
- 2.- D'autoriser une dépense de **8 340,80 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences pour le volet facultatif pour un arrosage partiel en canicule;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **108 237,98 \$** pour les travaux;
- 4.- D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0256

Soumis sommaire décisionnel numéro 1236879002 relatif à l'octroi d'un contrat pour des services techniques relatifs à des événements publics extérieurs et la programmation culturelle en salle pour la saison 2023-2024 - Soumission 23-513.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis par celui-ci est le suivant :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
ModulaSon inc.	79 700,68 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **ModulaSon inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des services techniques relatifs à des événements publics extérieurs et la programmation culturelle en salle pour la saison 2023-2024, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **79 700,68 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 23-513;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0257

Soumis sommaire décisionnel numéro 1233152005 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (égouts) et de surface (chaussée et trottoirs) sur la rue Saint-Aubin - Soumission 23-012.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
3286916 Canada inc. (Excavation Gricon)	1 291 986,57 \$
Pavages d'amour inc.	1 374 813,56 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **3286916 Canada inc. (Excavation Gricon)** le contrat, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **1 291 986,57 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 23-012;
- 2.- D'autoriser une dépense de **129 198,66 \$** à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense de **46 269,98 \$** à titre de budget d'incidences en faveur de **FNX-INNOV inc.** pour le contrôle qualitatif des travaux, selon l'entente-cadre 1535317;
- 4.- D'autoriser une dépense de **6 489,76 \$** à titre de frais exigés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en vertu du Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés;
- 5.- D'autoriser une dépense totale de **1 473 944,97 \$** pour des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (égouts) et de surface (chaussée et trottoirs) sur la rue Saint-Aubin;
- 6.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0258

Soumis sommaire décisionnel numéro 1236275006 relatif à l'octroi d'un contrat pour des services de gestion et d'exploitation des bassins aquatiques et de surveillance des plateaux sportifs du Complexe sportif, pour une durée de trois ans - Soumission 23-19816.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis par celui-ci est le suivant :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
SODEM inc.	4 948 037,12 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **SODEM inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des services de gestion et d'exploitation des bassins aquatiques et de surveillance des plateaux sportifs du Complexe sportif, pour une durée de trois ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **4 948 037,12 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 23-19816;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0259

Soumis sommaire décisionnel numéro 1236275010 relatif à une dépense en faveur d'UBA inc., pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium (chlore liquide) pour les installations aquatiques extérieures et pour le Complexe sportif pour l'année 2023 - Soumission 23-19786.

ATTENDU qu'afin d'offrir une programmation aquatique extérieure et au Complexe sportif en assurant le respect de la réglementation en vigueur sur la qualité d'eau (Q-2, r-39), il est nécessaire de faire l'acquisition incluant la livraison d'hypochlorite de sodium 12% (chlore liquide);

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense n'excédant pas **246 077,89 \$**, taxes incluses, en faveur d'**UBA inc.**, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium (chlore liquide) pour les installations aquatiques extérieures et pour le Complexe sportif pour l'année 2023;
- 2.- De ratifier la dépense déjà encourue depuis janvier 2023 pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium (chlore liquide) pour le Complexe sportif et représentant un total de 20 292,81 \$ taxes incluses (BC-1570651) (DA-756428, DA-760654, DA-773879, DA-777863). Ce total a déjà été inclus dans la dépense de 246 077,89 \$;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0260

Soumis sommaire décisionnel numéro 1237745006 relatif à une dépense en faveur de Recyclage Notre-Dame inc., pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige pour l'année 2023 – Entente-cadre 1573454.

ATTENDU que le balayage des rues de l'arrondissement ainsi que le nettoyage du tablier des dépôts à neige Thimens et Sartelon génèrent beaucoup de matières résiduelles, soit environ 5 000 tonnes annuellement;

ATTENDU que l'arrondissement doit donc disposer de ces matières de façon continue, car il n'existe pas d'espace d'entreposage suffisant aux Ateliers municipaux;

ATTENDU que la Ville de Montréal procède à des ententes-cadres pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige, et ce, depuis plusieurs années;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense n'excédant pas **417 704,17 \$** en faveur de **Recyclage Notre-Dame inc.**, pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige pour l'année 2023, en vertu de l'entente-cadre 1573454;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0261

Soumis sommaire décisionnel numéro 1236275005 relatif à une dépense pour l'utilisation des plateaux sportifs, de l'aréna Ronald-Caron et de l'espace dédié au jardin communautaire pour l'année 2023, en vertu du protocole d'entente d'une durée de cinq ans avec le Cégep Saint-Laurent.

ATTENDU que le protocole d'entente avec le Cégep Saint-Laurent pour l'utilisation des plateaux sportifs, jardins communautaires et l'aréna Ronald-Caron a été conclu en 2022 pour une durée de cinq ans avec possibilité de prolongation pour cinq années additionnelles;

ATTENDU qu'en vertu de cette entente, l'arrondissement doit autoriser annuellement la dépense de location;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense n'excédant pas **552 400 \$**, taxes incluses, pour l'utilisation des plateaux sportifs, de l'aréna Ronald-Caron et de l'espace dédié au jardin communautaire pour l'année 2023, en vertu du protocole d'entente d'une durée de cinq ans avec le **Cégep Saint-Laurent**;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0262

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1239415005 visant à apporter des modifications à la convention avec l'organisme « Regroupement des éco-quartiers », concernant le projet de Patrouille verte, et à lui accorder une contribution financière de 15 350 \$ pour l'année 2023.

ATTENDU la résolution numéro CA23 080094 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 7 mars 2023 octroyant une contribution financière de 16 200 \$ en appui au projet de Patrouille verte pour l'année 2023 et approuvant une convention avec contribution financière avec l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » (ci-après REQ);

ATTENDU que le 8 mai dernier, le REQ a été informé par la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la décision d'Emploi Été Canada (EÉC) de ne financer que deux des quatre agents.es de sensibilisation environnementale demandés pour la Patrouille verte 2023 sur le territoire de Saint-Laurent;

ATTENDU que l'arrondissement considère que le mandat de la Patrouille verte ne doit pas être réduit et qu'il doit plutôt être bonifié par l'ajout d'un troisième patrouilleur et une prolongation de trois semaines de la durée initiale du mandat prévu, passant de 9 à 12 semaines;

ATTENDU que l'arrondissement désire augmenter l'enveloppe budgétaire originale afin de couvrir ces nouvelles dépenses;

ATTENDU que la convention initiale doit également être modifiée afin de tenir compte des changements apportés pour l'année 2023;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver les modifications apportées à la convention initiale avec l'organisme « Regroupement des éco-quartiers », afin de tenir compte des changements apportés au projet de Patrouille verte pour l'année 2023;

- 2.- D'accorder une contribution financière de 15 350 \$ à l'organisme « Regroupement des éco-quartiers », en appui au projet de Patrouille verte pour l'année 2023;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0263

Soumis sommaire décisionnel numéro 1230299013 visant à accorder un soutien financier de 413 610 \$ à deux organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, à approuver les conventions s'y rattachant et à autoriser le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer lesdites conventions.

ATTENDU que la sécurité est un droit et une condition essentielle à l'inclusion, au bien-être et au développement du plein potentiel des personnes et des communautés;

ATTENDU la résolution CE22 2148 adoptée par le Comité exécutif à sa séance du 21 décembre 2022 approuvant le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025;

ATTENDU que le nouveau programme pluriannuel Prévention Montréal vise à offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants, aux jeunes ainsi qu'à leur famille en situation de vulnérabilité;

ATTENDU que faisant suite à un appel à projets auprès des organismes communautaires actifs sur le territoire de l'arrondissement, le comité d'analyse des projets reçus dans le cadre de l'axe 2 du programme Prévention Montréal s'est réuni le 16 mai dernier et a procédé à l'évaluation de six demandes;

ATTENDU que Rue Action Prévention Jeunesse et le Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité ont été sélectionnés sur la base de la qualité des projets soumis;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 413 610 \$, aux deux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Période	Montant accordé
Rue Action Prévention Jeunesse	Intervention par les arts martiaux et le travail de rue pour prévenir l'émergence de la délinquance	1 ^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2025	152 500 \$
Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité	Centre des Ados - Quartier Chaméran	1 ^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2025	261 110 \$

- 2.- D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3.- D'autoriser le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer lesdites conventions;
- 4.- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0264

Soumis sommaire décisionnel numéro 1230299012 visant à accorder un soutien financier de 300 544 \$ à sept organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024), à approuver les projets de conventions s'y rattachant et à autoriser le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer lesdites conventions.

ATTENDU que dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets;

ATTENDU qu'après analyse des bilans 2022-2023 des projets de chacun des sept organismes, ci-après désignés, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social recommande d'approuver la prolongation, en tout ou en partie, des projets existants, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 544 \$ aux sept organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Période	Montant accordé
Accueils au cœur de l'enfance	Agir ensemble pour les enfants de Norgate	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	39 000 \$
Carrefour Jeunesse Emploi St-Laurent	Génération active	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	36 000\$
Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent	Le rendez-vous laurentien de l'emploi	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	22 500 \$
	Coordination des Magasins-Partage de Noël et de la rentrée scolaire	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	28 000 \$
Coopérative de solidarité Des Serres du Dos blanc	Des Dos Blancs à la table	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	39 000 \$
Maison des Familles de Saint-Laurent	Bazar d'hiver et Bazar 0-5 an: soutenir matériellement les familles laurentiennes	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	39 000 \$
	Réseau d'inclusion numérique: un projet pilote concerté	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	19 044 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	Arts Martiaux Communautaires	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	39 000 \$
VertCité	Cultures urbaines - Marché Benoit	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	39 000 \$

2.- D'approuver les neuf conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3.- D'autoriser le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer lesdites conventions;

4.- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉ.

CA23 08 0265

Soumis sommaire décisionnel numéro 1236747007 visant à accréditer deux organismes sportifs, à leur accorder des subventions totalisant 19 403 \$ pour l'année 2023, à approuver un soutien technique et matériel pour les années 2023, 2024 et 2025, et à autoriser le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer les conventions à cet effet.

ATTENDU que les organismes sportifs du territoire proposent une programmation diversifiée aux participants de l'arrondissement, et que ce dernier contribue au développement de ces

activités en offrant un soutien financier, technique et matériel, comme prévu dans la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent*;

ATTENDU que deux organismes ont soumis de nouvelles demandes d'accréditation complètes et que l'arrondissement souhaite les accréditer, approuver le soutien technique et matériel pour les années 2023-2024-2025 et leur accorder des subventions totalisant 19 403 \$ pour l'année 2023.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accréditer les deux organismes sportifs suivants et leur accorder des subventions pour l'année 2023, pour un montant total de 19 403 \$:

Organisme sportif	Montant accordé
Club de judo Budokan Saint-Laurent	17 403 \$
Club de water-polo Saint-Laurent	2 000 \$

- 2.- D'approuver les conventions à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement des subventions susmentionnées;
- 3.- D'autoriser le directeur de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer lesdites conventions;
- 4.- D'approuver un soutien technique et matériel pour les années 2023, 2024 et 2025;
- 5.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0266

Soumis sommaire décisionnel numéro 1236275008 visant à approuver une entente à intervenir avec Atelier Sportif J.H., relative à l'exploitation de la boutique d'articles de sports de l'aréna Raymond-Bourque, au loyer total de 16 500 \$, pour une durée de 3 ans.

ATTENDU que l'aréna Raymond-Bourque est doté d'un espace pour l'exploitation d'une boutique d'aiguillage de patins et de vente d'articles de sports;

ATTENDU qu'afin d'assurer la continuité de cette offre de service, nous souhaitons signer une entente pour la location de nos espaces avec Atelier sportif J.H;

ATTENDU que la présence d'une boutique de sport à l'aréna Raymond-Bourque est un service important pour les usagers;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver l'entente à intervenir avec Atelier Sportif J.H., relative à l'exploitation de la boutique d'articles de sports de l'aréna Raymond-Bourque, pour une durée de 3 ans;
- 2.- De convenir d'un montant total de 16 500 \$ à recevoir à titre de loyer, conformément à l'entente.

ADOPTÉ.

CA23 08 0267

Soumis sommaire décisionnel numéro 1230299014 visant à accorder au Centre communautaire Bon Courage de Place Benoit l'utilisation de plusieurs installations extérieures pour l'organisation d'événements, dans le cadre du Festival Bon Courage 2023, et autoriser un soutien matériel ainsi qu'un accompagnement en ressources humaines nécessaires à la réalisation de ces événements.

ATTENDU que le Centre communautaire Bon Courage de Place Benoit qui œuvre activement, depuis plus de vingt-cinq ans, dans le but d'accompagner et de soutenir les populations de Place Benoit et des environs dans l'amélioration de leurs conditions de vie;

ATTENDU qu'en 2023, le Centre communautaire Bon Courage de Place Benoit organise la deuxième édition du Festival Bon Courage;

ATTENDU que le Centre communautaire Bon Courage de Place Benoit est un organisme reconnu et accrédité par l'arrondissement, en vertu de sa politique de soutien et de reconnaissance, et que l'arrondissement peut offrir de l'accompagnement et de l'expertise, un soutien logistique, ainsi que l'utilisation de ses installations sans frais ou à tarif préférentiel aux organismes communautaires accrédités;

ATTENDU que ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle et soutient la cohésion sociale et la solidarité sur le territoire de Saint-Laurent;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder au Centre communautaire Bon Courage de Place Benoit l'utilisation de plusieurs installations extérieures pour l'organisation d'événements, dans le cadre du Festival Bon Courage 2023;
- 2.- D'autoriser un soutien matériel et un accompagnement en ressources humaines nécessaires à la réalisation de ces événements;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel, le cas échéant.

ADOPTÉ.

CA23 08 0268

Soumis sommaire décisionnel 1234054002 visant à accorder une contribution financière à la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal dans le cadre de l'organisation de ses activités pour l'année 2023.

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal organise chaque année divers événements, dont le Concours Alpha visant à reconnaître la performance des entreprises de notre territoire;

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal demeure un partenaire privilégié de l'arrondissement;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 25 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal dans le cadre de l'organisation de ses activités pour l'année 2023;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0269

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1217220003 visant à autoriser un addenda à l'entente de contribution financière avec le Comité Écologique du Grand Montréal (CEGM) et accorder une contribution financière supplémentaire de 25 000 \$, sans taxes applicables, pour le projet de gestion écologique du boisé du parc Marcel-Laurin pour l'année 2023.

ATTENDU la résolution numéro CA21 080197 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 4 mai 2021 autorisant la signature d'une convention de contribution financière de 25 000 \$ par année, sans taxes applicables, avec le Comité Écologique du Grand Montréal (CEGM) pour la gestion écologique du boisé du parc Marcel-Laurin pour les années 2021 à 2024, représentant un montant total de 100 000 \$;

ATTENDU que le 10 mai dernier, le président du CEGM a fait part à l'arrondissement de la coupure complète du financement octroyé par Emploi Été Canada;

ATTENDU que ce programme de Service Canada permettait l'embauche annuelle d'étudiants pour le projet de restauration écologique du boisé du parc Marcel-Laurin;

ATTENDU que cet apport monétaire correspondait, en 2022, à 11 % du financement total dédié au projet de restauration écologique du boisé du parc Marcel-Laurin;

ATTENDU l'article 4.1.2 de l'entente de contribution financière qui stipule qu'aucun financement supplémentaire ne sera accordé au CEGM en dehors du montant établi par celle-ci;

ATTENDU que pour l'année 2023, le déficit monétaire engendré par le retrait de la subvention de Service Canada est de 24 888 \$;

ATTENDU que sans les étudiants embauchés durant la saison estivale grâce à la subvention de Service Canada, le CEGM ne pourra réaliser que seulement 25 à 45 % du mandat confié par l'arrondissement;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Jacques Cohen s'étant absenté :

- 1.- D'autoriser un addenda à l'entente de contribution financière avec le Comité Écologique du Grand Montréal (CEGM), telle qu'adoptée le 4 mai 2021 (CA21 080197);
- 2.- D'accorder une contribution financière supplémentaire de 25 000 \$, sans taxes applicables, au Comité Écologique du Grand Montréal (CEGM), pour le projet de gestion écologique du boisé du parc Marcel-Laurin pour l'année 2023;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0270

Soumis sommaire décisionnel numéro 1230299015 visant à accorder un don au Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal, en soutien à l'Opération Sac à Dos pour la rentrée scolaire 2023.

ATTENDU que le présent dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 relatifs aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle et favorise la persévérance scolaire des enfants tout en soutenant les familles les plus vulnérables;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 500 \$ au Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal, en soutien à l'Opération Sac à Dos pour la rentrée scolaire 2023;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0271

Soumis sommaire décisionnel numéro 1230299018 relatif à un don à la représentante du comité local de Saint-Laurent de l'organisme Parents-Secours du Québec inc., en soutien aux activités de l'organisme pour l'année 2023.

ATTENDU que le comité local de Saint-Laurent de l'organisme Parents-Secours du Québec inc. (PSQI) est présidé par madame Yvette St-Pierre Meus;

ATTENDU les coûts de participation de madame St-Pierre Meus aux différentes rencontres organisées par PSQI;

ATTENDU que le comité local de Saint-Laurent de PSQI organise également des activités de recrutement de foyers refuges dans les lieux publics et les écoles quelques fois par année;

ATTENDU que le comité local de Saint-Laurent de PSQI est soutenu techniquement et financièrement par l'arrondissement depuis 1995;

ATTENDU que ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle et la qualité des milieux de vie résidentiels;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 500 \$ à madame Yvette St-Pierre Meus, représentante du comité local de Saint-Laurent auprès de l'organisme Parents-Secours du Québec inc., en soutien aux activités de l'organisme pour l'année 2023;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0272

Soumis sommaire décisionnel numéro 1230299017 relatif à un don au Club Lions Saint-Laurent en soutien à ses activités régulières pour l'année 2023.

ATTENDU les critères d'admissibilité à la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent* dans la catégorie « Groupes humanitaires »;

ATTENDU que ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 relatifs aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle ainsi qu'à la solidarité sociale sur notre territoire;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 500 \$ au Club Lions Saint-Laurent en soutien à ses activités régulières pour l'année 2023;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0273

Soumis sommaire décisionnel numéro 1230299016 relatif à un don à l'organisme *Meals on Wheels, Chapter 12* en soutien à ses activités régulières pour l'année 2023.

ATTENDU les critères de la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent* actuellement en vigueur;

ATTENDU que ce soutien financier accordé à l'organisme permet la reconnaissance des efforts déployés en matière de lutte à l'exclusion sociale et favorise la solidarité sociale sur notre territoire;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 500 \$ à l'organisme *Meals on Wheels, Chapter 12* en soutien à ses activités régulières pour l'année 2023;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0274

Soumis sommaire décisionnel numéro 1230299019 relatif à un don à la Société canadienne de la Croix-Rouge, afin de venir en aide aux sinistrés et victimes de crises humanitaires.

ATTENDU que selon la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent*, la Société canadienne de la Croix-Rouge est admissible à un don de 500 \$ dans la catégorie « Groupes humanitaires »;

ATTENDU que ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 relatifs aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle ainsi qu'à la solidarité sociale;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 500 \$ à la Société canadienne de la Croix-Rouge, afin de venir en aide aux sinistrés et victimes de crises humanitaires;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0275

Soumis sommaire décisionnel numéro 1236747003 visant à accorder une contribution financière à une résidente de Saint-Laurent, pour sa participation au Championnat canadien de volleyball U14 qui s'est déroulé à Ottawa, du 4 au 7 mai 2023.

ATTENDU que cette demande est conforme à la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent* dans la catégorie « Élite locale »;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une contribution financière de 200 \$ à Maya Jovanovic, résidente de Saint-Laurent, pour sa participation au Championnat canadien de volleyball U14 qui s'est déroulé à Ottawa, du 4 au 7 mai 2023;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0276

Soumis sommaire décisionnel numéro 1236747004 visant à accorder une contribution financière à une résidente de Saint-Laurent, pour sa participation au Championnat canadien de volleyball U17 qui s'est déroulé à Calgary, du 13 au 18 mai 2023.

ATTENDU que cette demande est conforme à la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent* dans la catégorie « Élite locale »;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une contribution financière de 364,59 \$ à Hana Jovanovic, résidente de Saint-Laurent, pour sa participation au Championnat canadien de volleyball U17 qui s'est déroulé à Calgary, du 13 au 18 mai 2023;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0277

Soumis sommaire décisionnel numéro 1236747006 visant à accorder une contribution financière à un résident de Saint-Laurent, pour sa participation au Championnat canadien de l'Est en natation, qui s'est déroulé à Windsor, du 16 au 19 mars 2023.

ATTENDU que cette demande est conforme à la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent* dans la catégorie « Élite locale »;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une contribution financière de 294,49 \$ à Jonathan Dong, résident de Saint-Laurent, pour sa participation au Championnat canadien de l'Est en natation, qui s'est déroulé à Windsor, du 16 au 19 mars 2023;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0278

Soumis sommaire décisionnel numéro 1239594001 visant à accorder une contribution financière à l'organisme à but non lucratif MURAL, pour la création et la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé au 700, rue Muir, connu comme étant le chalet du parc Caron, et édicter l'ordonnance numéro OCA08-08-0001-20 afin d'en permettre la réalisation.

ATTENDU que dans son Plan local de développement culturel 2018-2021, l'arrondissement met en vedette l'art mural;

ATTENDU que dans son plan stratégique 2022-2025, la réalisation de murales demeure une priorité dans l'axe 2 pour créer un milieu de vie inclusif, et que l'arrondissement souhaite ainsi soutenir l'organisme MURAL, pour la création et la réalisation d'une dixième murale sur son territoire;

ATTENDU que ladite murale sera créée et réalisée sur le bâtiment situé au 700, rue Muir, préalablement identifié par l'arrondissement, en collaboration avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

ATTENDU la résolution CE23 0650 adoptée par le Comité exécutif à sa séance du 26 avril 2023 accordant à MURAL un soutien financier de 25 000 \$ dans le cadre du Programme d'art mural – VOLET 2, 2023;

ATTENDU que la contribution financière de l'arrondissement est de 15 000 \$;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'édicter l'ordonnance numéro OCA08-08-0001-20 afin de permettre la création et la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé au 700, rue Muir, connu comme étant le chalet du parc Caron;
- 2.- D'accorder une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme à but non lucratif MURAL, pour la réalisation de ladite murale sur le bâtiment situé au 700, rue Muir, connu comme étant le chalet du parc Caron;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0279

Dépôt par la directrice d'arrondissement des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs et ses amendements (sommaire décisionnel numéro 1233984006).

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 27 avril et le 31 mai 2023, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs et ses amendements.

Après avoir pris connaissance des rapports, le Conseil prie le secrétaire de les déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA23 08 0280

Soumis sommaire décisionnel numéro 1233768004 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 145, rue Laperrière dans la zone H07-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser, pour cette habitation unifamiliale isolée, la distance de la galerie par rapport à la limite de propriété latérale, soit 0,85 mètre au lieu de 2 mètres.

ATTENDU qu'au point 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 5 avril 2023, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20230401);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 12 mai 2023 dans le journal Le Devoir;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 145, rue Laperrière dans la zone H07-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser, pour cette habitation unifamiliale isolée, la distance de la galerie par rapport à la limite de propriété latérale, soit 0,85 mètre au lieu de 2 mètres, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 avril 2023.

ADOPTÉ.

CA23 08 0281

Soumis sommaire décisionnel numéro 1233768005 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 10255, boulevard Henri-Bourassa dans la zone I01-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment industriel en empiétant dans les marges avant et arrière ainsi que l'absence d'une bande de verdure le long du mur latéral est du bâtiment.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter cette demande de dérogation mineure à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA23 08 0282

Les règlements numéros RCA08-08-0001-161 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et numéro RCA06-08-0020-14 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels sont soumis au conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1239469003).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 avril 2023, la conseillère Vana Nazarian a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-161 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et le règlement numéro RCA06-08-0020-14 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels (CA23 080174A et CA23 080174B);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'adopter, tel que soumis, le règlement numéro RCA08-08-0001-161 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;
- 2.- D'adopter, tel que soumis, le règlement numéro RCA06-08-0020-14 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉ.

CA23 08 0283

Soumis projet de règlement numéro RCA08-08-0001-162 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1238729004).

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement numéro RCA08-08-0001-162 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le projet de règlement à une consultation publique qui se tiendra le 20 juin 2023, à 19 h, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA23 08 0284

Soumis sommaire décisionnel numéro 1235208001 relatif à l'acceptation d'un paiement aux fins de frais de parcs représentant 10% de la valeur réelle du lot numéro 6 356 884 à la suite d'une demande de permis de construction.

ATTENDU que le propriétaire du futur lot numéro 6 356 884, soit la compagnie 9459-9909 Québec inc., désire construire un nouveau bâtiment résidentiel multifamilial sur le boulevard de la Côte-Vertu;

ATTENDU que la demande de permis de construction (3003258747) pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel multifamilial est en cours d'analyse;

ATTENDU que la superficie du lot numéro 6 356 884 est de 1 889,40 mètres carrés et que ce projet de redéveloppement prévoit la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel multifamilial de 5 étages. Le numéro civique prévu pour le bâtiment est le 1620, boulevard de la Côte-Vertu;

ATTENDU que ce projet constitue un projet de redéveloppement selon le règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, car le projet propose la création de plus de deux logements. En effet, le redéveloppement du site propose 55 nouveaux logements;

ATTENDU que le propriétaire n'a pas fait de proposition concernant la cession de terrain à des fins de parc;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accepter un paiement aux fins de frais de parcs représentant 10% de la valeur réelle du lot numéro 6 356 884 à la suite d'une demande de permis de construction;
- 2.- D'imputer ce paiement conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0285

Soumis sommaire décisionnel numéro 1235214035 visant à autoriser la création d'un poste temporaire de technicien en ressources humaines à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU la pleine mouvance du domaine des ressources humaines et la sollicitation grandissante de celui-ci en raison de nombreux défis, tels que la lutte contre l'exode des talents, l'attraction de main d'œuvre, l'amélioration de l'efficacité organisationnelle, la définition de la marque employeur, le développement des compétences, une meilleure gestion de la DEI, la protection des renseignements personnels et les changements législatifs (SST et autres);

ATTENDU que l'ajout d'un poste temporaire de technicien en ressources humaines permettra à l'équipe de dégager les membres de l'équipe qui pourront prendre en charge la planification de la transformation numérique et initier la révision du mode de fonctionnement pour faire face aux défis mentionnés précédemment;

ATTENDU qu'il est recommandé de créer un poste temporaire de technicien en ressources humaines (poste : à créer – emploi : 720550), à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe, dans le cadre d'un projet pilote d'une durée maximale de trois ans;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De créer, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe, un poste temporaire de technicien en ressources humaines (poste : à créer – emploi : 720550), dans le cadre d'un projet pilote d'une durée maximale de trois ans;
- 2.- D'imputer la dépense, le cas échéant, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0286

Soumis sommaire décisionnel numéro 1235214034 relatif à la nomination d'un aide-bibliothécaire à la Section des bibliothèques de la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste d'aide-bibliothécaire à la Section des bibliothèques de la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social est devenu vacant à la suite d'un changement de poste de son détenteur dans la même unité;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'aide-bibliothécaire (poste : 28607 - emploi : 763810) à la Section des bibliothèques de la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

ATTENDU l'affichage effectué du 16 au 23 mai 2023 (concours: SLA-23-VPERM-763810-28607) sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer monsieur Ka-Yee Chau (matricule: 100265976) au poste d'aide-bibliothécaire (poste : 28607 - emploi : 763810) à la Section des bibliothèques de la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à une date à déterminer, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA23 08 0287

Soumis sommaire décisionnel numéro 1235214036 relatif à la nomination d'un animateur spécialisé loisirs, social et culturel à la Section des bibliothèques de la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste d'animateur spécialisé loisirs, social et culturel à la Section des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social est vacant depuis sa création au budget 2023;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'animateur spécialisé loisirs, social et culturel (poste : 90299 - emploi : 700370) à la Section des bibliothèques de la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

ATTENDU l'affichage effectué du 17 au 24 mai 2023 (concours: SLA-23-VPERM-700370-2) sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer monsieur Luc Paré (matricule: 100095321) au poste d'animateur spécialisé loisirs, social et culturel (poste : 90299 – emploi : 700370) à la Section des bibliothèques de la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 10 juin 2023, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA23 08 0288

Soumis sommaire décisionnel numéro 1235214037 relatif à la nomination d'un agent de bureau à la Section du centre des loisirs et de l'administration de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste d'agent de bureau à la Section du centre des loisirs et de l'administration de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social est devenu vacant à la suite du départ de son titulaire;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent de bureau (poste : 33804 – emploi : 792820) à la Section du centre des loisirs et de l'administration de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

ATTENDU l'affichage effectué du 11 au 17 mai 2023 (concours: SLA-23-VPERM- 792820-33804) sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer madame Sandra Ambrosino (matricule: 100285057) au poste d'agent de bureau (poste : 33804 – emploi : 792820) à la Section du centre des loisirs et de l'administration de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à une date à déterminer, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA23 08 0289

Soumis sommaire décisionnel numéro 1235214039 relatif à la nomination d'un agent de bureau à la Section du service à la clientèle de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste d'agent de bureau à la Section du service à la clientèle de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction de l'arrondissement de Saint-Laurent est devenu vacant à la suite du départ de son titulaire;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent de bureau (poste : 59805 – emploi : 792820) à la Section du service à la clientèle de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU l'affichage effectué du 19 au 26 mai 2023 (Concours: SLA-23-VPERM- 792820-59805) sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer madame Sandra Amaya (matricule: 100062593) au poste d'agent de bureau (poste : 59805 – emploi : 792820) à la Section du service à la clientèle de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction de l'arrondissement de Saint-Laurent, à compter du 10 juin 2023, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA23 08 0290

Soumis sommaire décisionnel numéro 1235214030 visant à autoriser l'abolition et la création de postes cols bleus à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste permanent de préposé(e) aux travaux et à l'entretien à la Division de la voirie (poste : 89555 - emploi : 611720 - SBA : 363545 - groupe de traitement 3) a été laissé vacant à la suite du déplacement permanent de son titulaire à la Section horticulture et parcs le 6 mai 2023;

ATTENDU qu'afin de maintenir le plancher d'emploi prévu à la convention collective des cols bleus, il est recommandé d'abolir le poste permanent de préposé(e) aux travaux et à l'entretien (poste : 89555 - emploi : 611720 - SBA : 363545 - groupe de traitement 3) et de créer une banque d'heures équivalente à 1 a-p. (1872 heures) dans cette même fonction (poste : 89603 - emploi : 611720 - SBA : 363546 - groupe de traitement 3) à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics;

ATTENDU qu'afin d'attirer et de retenir la main d'œuvre à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, tout en maintenant le plancher d'emploi prévu à la convention collective des cols bleus, il est recommandé d'abolir une banque d'heures de préposé à l'entretien - réseau d'aqueduc et d'égouts (poste : 89599 - emploi : 611630 - SBA : 346591 - groupe de traitement 12), équivalente à 1 a-p (1872 heures) et de créer un poste permanent dans cette même fonction (poste : à créer – emploi : 611630 - SBA : 346567 - groupe de traitement 12);

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'abolir, à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, un poste permanent de préposé(e) aux travaux et à l'entretien (poste : 89555 - emploi : 611720 - SBA : 363545 - groupe de traitement 3);
- 2.- De créer, à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, une banque d'heures équivalente à 1 a-p. (1872 heures) dans la fonction de de préposé(e) aux travaux et à l'entretien (poste : 89603 - emploi : 611720 - SBA : 363546 - groupe de traitement 3);
- 3.- D'abolir, à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, une banque d'heures de préposé à l'entretien - réseau d'aqueduc et d'égouts (poste : 89599 - emploi : 611630 - SBA : 346591 - groupe de traitement 12), équivalente à 1 a-p (1872 heures);
- 4.- De créer, à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, un poste permanent dans la fonction de préposé à l'entretien - réseau d'aqueduc et d'égouts (poste : à créer - emploi : 611630 - SBA : 346567 - groupe de traitement 12);
- 5.- D'imputer la dépense, le cas échéant, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0291

Soumis sommaire décisionnel numéro 1235214031 relatif à la titularisation d'un employé col bleu au poste de préposé aux travaux et à l'entretien à la Section du centre des loisirs et de l'administration de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste de préposé aux travaux et à l'entretien est devenu vacant à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

ATTENDU qu'un processus de sélection s'est tenu conformément à l'article 19.27 de la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner la titularisation de monsieur Yves Louissaint (matricule: 100271213), employé col bleu, au poste de préposé aux travaux et à l'entretien à la Section du centre des loisirs et de l'administration de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (poste : 89512 – emploi : 611720 - SBA : 363530 - centre d'opération 304726 – Groupe de traitement 003 des cols bleus), avec effet rétroactif au 6 mai 2023.

ADOPTÉ.

CA23 08 0292

Le certificat du secrétaire du conseil d'arrondissement substitut relatif à la tenue d'un registre d'une durée de cinq jours consécutifs, tel que prescrit par la *Loi sur l'hébergement touristique* et son *Règlement sur les établissements d'hébergement touristique*, concernant le règlement numéro RCA08-08-0001-160 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin de prohiber les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement est déposé, conformément à la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2) (sommaire décisionnel numéro 1236322002).

Après avoir pris connaissance du certificat, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA23 08 0293

Le certificat du secrétaire du conseil d'arrondissement substitut relatif à la tenue d'un registre, en date du 24 mai 2023, concernant la requête en dissolution de La Société de développement commercial « *La Zone Décarie Nord* » est déposé, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2) (sommaire décisionnel numéro 1232839005).

Après avoir pris connaissance du certificat, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA23 08 0294

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 22 h 23

Les affaires nouvelles suivantes sont soumises à la présente séance :

La **conseillère Vana Nazarian** transmet ses souhaits pour la fête des Pères et des grands-pères.

Elle remercie l'ensemble des intervenants et ses collègues pour l'effort déployé dans les travaux de réhabilitation de la Maison Robert-Bélanger. Il s'agit d'un leg important pour témoigner d'une époque.

Pour faire suite au sujet discuté précédemment concernant les vols de voitures, elle précise qu'il ne s'agit pas uniquement d'un problème laurentien. Elle souligne les efforts importants déployés par le PDQ 7 et elle ajoute qu'il y a aussi des comportements à adopter par les propriétaires de véhicules afin de réduire les opportunités de ce type de méfait.

Elle rappelle également les problèmes de stationnement abordés et mentionne que nous sommes en mode solution afin d'être en mesure d'agir avant qu'il ne soit trop tard. Cette analyse doit se faire pour chaque secteur.

Elle mentionne qu'avec l'arrivée de la saison estivale, nous devons penser à la chaleur et aux périodes de canicule qui affectent grandement la qualité de l'air. Elle tient à souligner le travail fait à l'arrondissement et par nos partenaires à la Ville, afin de contrer les effets du réchauffement climatique et ainsi réduire les îlots de chaleurs. Enfin, elle signale qu'en raison des incendies en cours, la qualité de l'air ne sera pas optimale pour le restant de la semaine et qu'il faut demeurer prudent.

Le **conseiller Aref Salem** souligne le Mois du patrimoine philippin, le 125^e anniversaire de l'indépendance des Philippines, et l'importance de la contribution philippine à la vie montréalaise.

Il transmet ses salutations à nos compatriotes italiens à l'occasion du Mois du patrimoine italien et en profite pour saluer son ancien collègue monsieur Francesco Miele qui vient de se marier.

Il note qu'avec la saison estivale, une très grande quantité d'activités sont programmées au courant de la belle saison dans les 19 parcs de l'arrondissement. Celles-ci incluent la danse en ligne, des pièces de théâtre, etc., et annoncent un été bien garni d'activités culturelles.

Il souligne que le 13 juin est la 38^e édition de la collecte de sang de Saint-Laurent et insiste sur l'importance de contribuer pour ceux et celles qui peuvent donner du sang. Cela sauve des vies.

Il remercie le commandant du PDQ 7 pour son travail et son implication auprès de la population laurentienne, car il est en mesure de constater que le sentiment de sécurité est bien présent dans la communauté et la présence de cadets dans nos parcs cet été est très appréciée.

Il mentionne que des haltes fraîcheur seront déployés, au besoin, dans l'arrondissement au cours des prochaines semaines.

Enfin, il souhaite à tous et toutes une belle fête nationale le 24 juin et une agréable fête des Pères.

Le **conseiller Jacques Cohen** transmet ses meilleurs vœux à l'occasion de la fête des Pères et une joyeuse fête nationale à tous les citoyens. Il offre également ses meilleurs vœux d'anniversaire au conseiller Aref Salem.

Le **maire Alan DeSousa** mentionne que la mauvaise qualité de l'air est très préoccupante pour notre population, mais ajoute que le couvert végétal de l'arrondissement apporte un véritable et réel bénéfice quant à la purification de l'air.

Il souhaite une bonne fête nationale à tous et toutes.

Il rappelle que la prochaine séance du conseil aura lieu le 27 juin prochain.

Enfin, il offre ses meilleurs vœux d'anniversaire aux conseillers Aref Salem et Jacques Cohen.

CA23 08 0295

La deuxième période des questions du public débute à 22 h 44.

Aucune question n'a été posée.

CA23 08 0296

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 22 h 45.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 27 juin 2023.
